

**AVIS PUBLIC  
DÉCISION SUR DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT  
PRINCIPAL**

**PRENEZ AVIS** que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a statué sur les demandes d'autorisation de démolition de bâtiments principaux ci-après décrites lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2026 à 19 h 30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes, à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée a pu se faire entendre en regard de ces demandes.

- **Démolition du bâtiment principal – 837, chemin des Patriotes**

Cette demande d'autorisation de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 837, chemin des Patriotes, dans la zone C-41, à Otterburn Park.

La demande d'autorisation de démolition a été acceptée par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

- **Démolition du bâtiment principal – 203, rue d'Oxford**

Cette demande d'autorisation de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 203, rue d'Oxford, dans la zone H-39, à Otterburn Park.

La décision sur l'acceptation de cette demande d'autorisation de démolition a été reportée par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Toute personne qui désire faire revoir ces décisions par le conseil municipal doit faire connaître par écrit son **opposition motivée au plus tard le 10 juillet 2026** à l'attention d'Yvan Laberge, greffier, par courriel à [greffe@opark.ca](mailto:greffe@opark.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc  
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 23 JUIN 2026.**



Yvan Laberge, avocat  
Greffier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DU GREFFIER**

Je soussigné certifie que le 23 juin 2026 le présent avis public a été, a été publié sur le site Internet de la Ville et a été affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Yvan Laberge, avocat  
Greffier